



## Rapport développement qualité

SPOS 2011-2012

Lycée Technique pour Professions de Santé

### Vérification de l'objectif annuel

#### a) Objectifs

Mise en œuvre de conditions propices permettant à l'équipe d'exploiter ses ressources au sein de l'institution LTPS.  
Se donner les moyens pour pouvoir offrir un service spécifique dans la régulation des interactions au sein de l'école.

#### b) Mesures

Voir pages du présent document.

#### c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions

Voir conclusions générales ; page du présent document.

## 1. Description et évaluation des principaux axes de travail

### 1.1.) Conseil et accompagnement

#### a) Objectifs

##### Consultations et suivis

1. Assurer les ressources de la communauté scolaire par la collaboration étroite avec les membres de la communauté scolaire à savoir les régents, les enseignants, la direction.
2. Prévenir les échecs scolaires, par une attention privilégiée pour les redoublants qui constituent une population à risque.
3. Anticiper les abandons (mesure p.ex. stage de réorientation).

##### CDC et interventions en classe

1. standardisation du déroulement des différentes interventions en classe selon les motifs d'intervention déterminés à l'avance

#### b) Mesures

##### Consultations et suivis

1. Dans le domaine des consultations et des suivis il y a quelques nouveautés permettant d'améliorer la systématisation du travail de l'équipe et l'encadrement de la communauté scolaire :
  - Répartition des classes entre les membres du SPOS en désignant un responsable par classe. Cette désignation se fait en fonction de la présence au Centre de formation respectif et du contact déjà préétabli entre le membre du SPOS et le régent.
  - Participations à des pré-conseils de classe
  - Encadrement des élèves à besoins spécifiques
2.
  - Dès la rentrée scolaire il y a eu un encadrement intensif des classes 13SI ancien régime, uniquement constituées par des redoublants. Le SPOS a fait deux à trois interventions par classes. De plus, il y a eu un contact régulier avec les régents.
  - Listes des redoublants réparties entre les membres du SPOS selon les classes afin d'obtenir des informations de manière régulière.

3. La mesure « stage de réorientation » a été supprimée par la direction du LTPS dès la rentrée scolaire 2011-2012. De ce fait, les mesures décrites ci-dessus aux points 1. et 2. ont également été privilégiées pour anticiper les abandons.

#### **CDC et interventions en classe :**

1.
  - Documentation rassemblée mais aussi développée par l'équipe du SPOS lors de réunions permettant de prédéfinir une ligne directrice d'interventions en classe pour garantir le déroulement standardisé de celles-ci.
  - Entretiens avec des équipes pédagogiques

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusion**

##### **Consultations et suivis**

1.
  - Cette répartition des classes a permis au SPOS une meilleure collaboration avec le régent ainsi qu'avec l'équipe pédagogique de chaque classe. En effet, les échanges entre le membre du SPOS désigné et l'équipe pédagogique sont plus intenses et facilitent une relation de confiance permettant des feedbacks systématiques. De plus, cette méthode de travail favorise également l'obtention d'informations plus globales concernant l'évolution d'une classe. Dans le but d'améliorer encore plus la collaboration avec les enseignants/régents, le SPOS doit davantage systématiser le feedback au premier demandeur. Pour garantir la transparence des informations au sein de l'équipe du SPOS la structuration du CDC a été adaptée.
  - Les pré-conseils de classe avant les conseils de classe habituels permettent des contacts et des rencontres fructueux entre les enseignants et le SPOS, dans l'intérêt des élèves en difficultés. Deux conseils de cet ordre ont été organisés par la régence.
  - La nouvelle législation en vigueur dès 2012 sur l'encadrement d'un élève à besoins spécifiques a créé un nouveau champs d'action et à la Direction des lycées et aux enseignants et au SPOS. L'encadrement nécessaire, organisé en concertation étroite avec la direction du LTPS et la commission CAR, a demandé en 2012, pour un élève, au psychologue désigné et compétent la rédaction de lettres et de rapports (pour la direction du LTPS et à la commission CAR), des entrevues régulières avec l'élève concerné et demandeur, des réunions avec les parents de l'élève concerné et demandeur, des entrevues avec les enseignants concernés, ainsi que des déplacements au CPOS. La collaboration étroite avec les enseignants concernés et la direction du LTPS a été efficace pour l'élève concerné et le travail a porté ses fruits.

2.

- Cet objectif a été atteint pour les classes de 13SI ancien régime (AN). Le SPOS a fait trois interventions de classe en 13SIAN3 et deux interventions dans la classe de 13SIAN4.
- Cette méthode de travail a permis d'avoir un suivi particulier des élèves redoublants et d'anticiper le cas échéant les abandons, respectivement l'échec scolaire avec comme conséquence l'écartement de la formation.

3. La détection et l'encadrement des abandons n'a été atteint que partiellement. En effet, une meilleure collaboration avec les enseignants, la direction, voir même avec le secrétariat, est impératif afin d'éviter que des élèves abandonnent le LTPS sans que le SPOS ne soit mis au courant en temps utile pour intervenir. Les mesures à prendre pour l'année 2012-2013 afin d'intensifier la collaboration avec les personnes concernées pour atteindre cet objectif sont à reformuler.

#### **CDC et interventions en classe :**

1.

- Cet objectif a été atteint. Cette documentation mise en place a montré son utilité surtout lors de l'intégration des nouveaux membres dans l'équipe SPOS. Cette systématisation leur a permis de suivre un fil rouge dans leur intervention et dans la documentation de celle-ci.
- Des entretiens avec une équipe pédagogique ont permis d'éclaircir certaines difficultés rencontrées par cette même équipe avec sa classe. En effet, ce type d'intervention et de collaboration avec les enseignants a évité une intervention du SPOS en classe puisque, se sentant soutenue, forte de l'échange SPOS-équipe, l'équipe pédagogique a pu mieux gérer par la suite elle-même la dynamique de groupe au sein de la classe.

## STATISTIQUES CONSULTATIONS (SEPTEMBRE 2011 - JUILLET 2012)

| Menées par   | Assistante sociale ** | Professeurs orienteurs*** | Psychologues dipl.* | Nombre total |
|--|-----------------------|---------------------------|---------------------|--------------|
| <b>Type de consultation</b>  |                       |                           |                     |              |
| <b>Consultation scolaire (méthode de travail, bilan) et éducatives</b> |                       |                           |                     |              |
| Nombre de cas d'élèves vus   | 11                    | pas de données            | 13                  | 24           |
| Nombre de RDV  | 21                    | pas de données            | 17                  | 38           |
| <b>Consultation psychologique</b>                                      |                       |                           |                     |              |
| Nombre de cas d'élèves vus   | 12                    | 0                         | 90                  | 102          |
| Nombre de RDV  | 19                    | 0                         | 206                 | 225          |
| <b>Consultation sociale</b>  |                       |                           |                     |              |
| Nombre de cas d'élèves vus   | 60                    | 0                         | 9                   | 69           |
| Nombre de RDV  | 156                   | 0                         | 11                  | 167          |
| <b>Nombre total de cas</b>   | <b>83</b>             | <b>/</b>                  | <b>112</b>          | <b>195</b>   |
| <b>Nombre total de RDV</b>   | <b>196</b>            | <b>/</b>                  | <b>234</b>          | <b>430</b>   |

\*Le SPOS était composé en 2011/2012 de:

4 psychologues pour 134h/semaine entre septembre et décembre ;

3 psychologues pour 94h/semaine entre décembre et juillet ;

2 psychologues pour 70h/semaine entre juillet et août ;

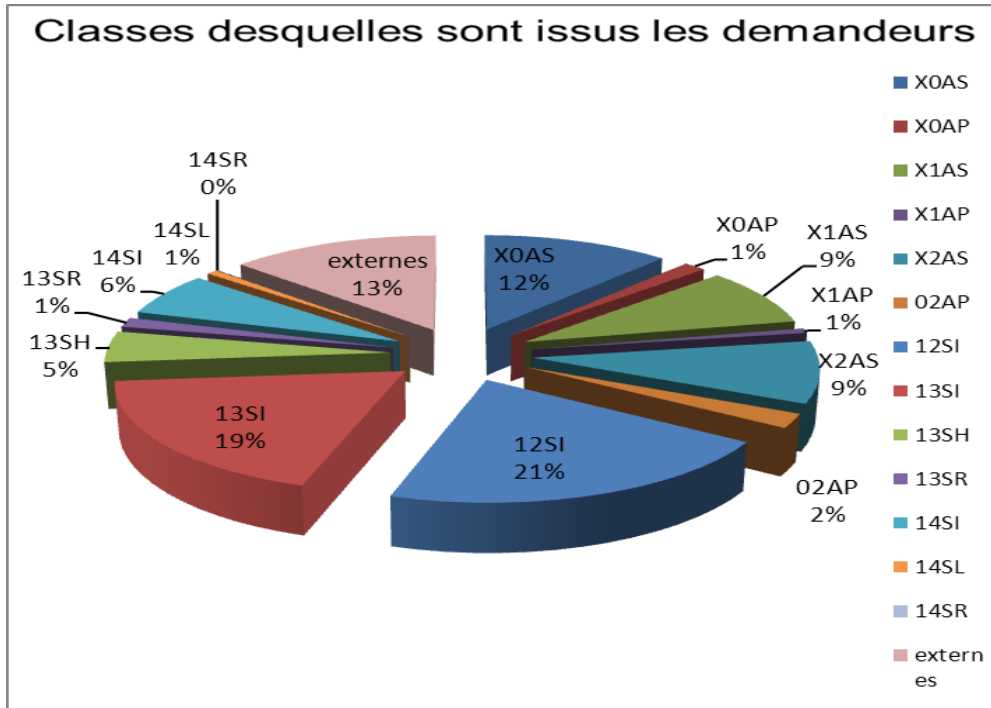
\*\* L'assistante sociale en fonction pour 40 h/semaine, se déplace dans chaque Centre de formation ;

Une stagiaire assistante sociale pour 1500 heures au Centre de formation Luxembourg ;

\*\*\* Les Professeurs-Orienteurs sont au nombre de 8. Répartition par Centre de Formation : 3 au SIELUX, 3 au CFETT et 2 CFNID. Les consultations scolaires faites par les professeurs orienteurs concernent les cours sur les méthodes d'apprentissage (Lerne-Lernen). Cette année-ci, les éducatrices graduées du service d'accompagnement (SACCO) ont collaboré dans la réalisation de ces cours.

Analyse détaillée des consultations réalisées par l'équipe du SPOS (psychologues & assistante sociale) :

L'échantillon sur lequel porte l'analyse qui suit est de N=280 élèves vus par l'équipe du SPOS



**Graphique 1** : Les chiffres correspondent au pourcentage d'élèves vus en fonction du type et de l'année de formation. Par exemple : 21% de la totalité des élèves vus au SPOS entre septembre 2011 et juillet 2012 (orientation inclus) sont issus de la première année de formation de l'infirmier/infirmière. Ceci signifie que sur 280 élèves vus, 59 d'entre eux sont issus des classes de 12SI.

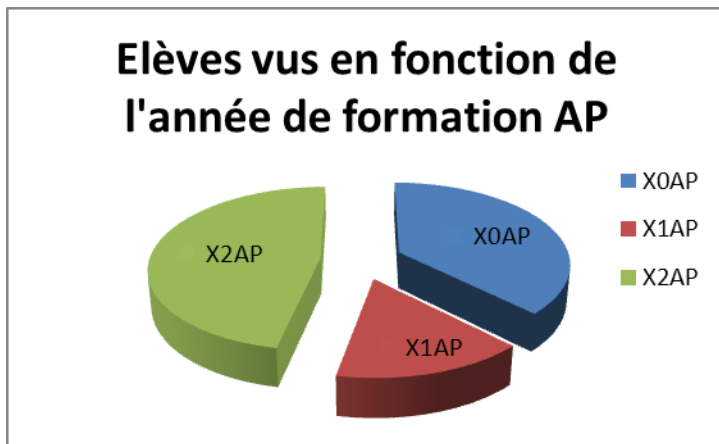
N.B. : (AS = Aides-Soignants ; AP = Assistant(e)s en Pharmacie ; SI = Infirmier/infirmière ; SH = Sciences de la santé ; SR = ATM de Radiologie ; SL = ATM de Laboratoire)

Comparaison du pourcentage d'élèves vus en fonction de l'année de formation selon section :



Graphique 2 :

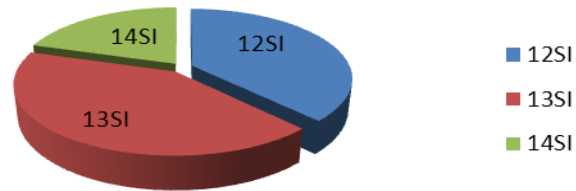
- 42,86% des élèves des classes de X0AS ont été vus
- 29,27% des élèves des classes de X1AS ont été vus
- 25,24% des élèves des classes de X2AS ont été vus



Graphique 3 :

- 40,00% des élèves des classes de X0AP ont été vus
- 16,67% des élèves des classes de X1AP ont été vus
- 50,00% des élèves des classes de X2AP ont été vus

## Elèves vus en fonction de l'année de formation SI



**Graphique 4 :**

- 28,23% des élèves des classes de 12SI ont été vus
- 31,33% des élèves des classes de 13SI ont été vus
- 15,13% des élèves des classes de 14SI ont été vus

### **Pourcentage d'élèves vus en fonction de l'année de formation SR :**

- 80,00% des élèves des classes de 13SR ont été vus
- 0% des élèves des classes de 14SR ont été vus

### **Pourcentage d'élèves vus en fonction de l'année de formation SL :**

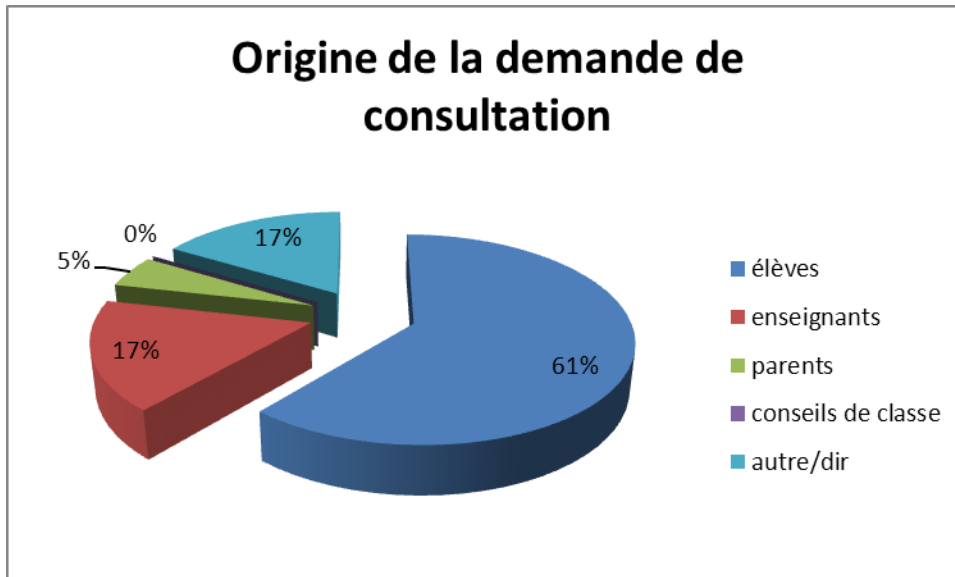
- 18,18% des élèves des classes de 14SL ont été vus

### **Pourcentage d'élèves vus en fonction de l'année de formation SH :**

- 25,49% des élèves des classes de 13SH ont été vus

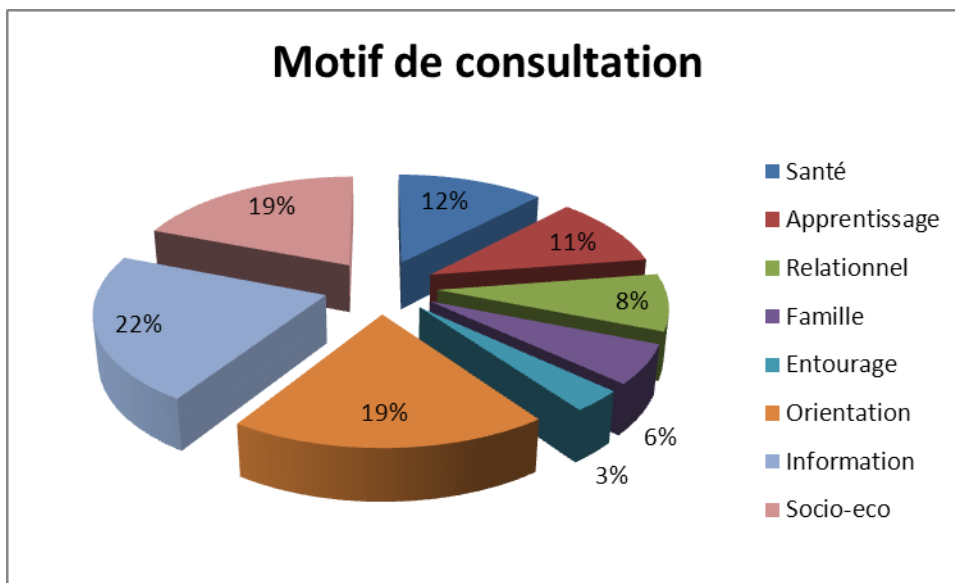


## Les demandeurs :

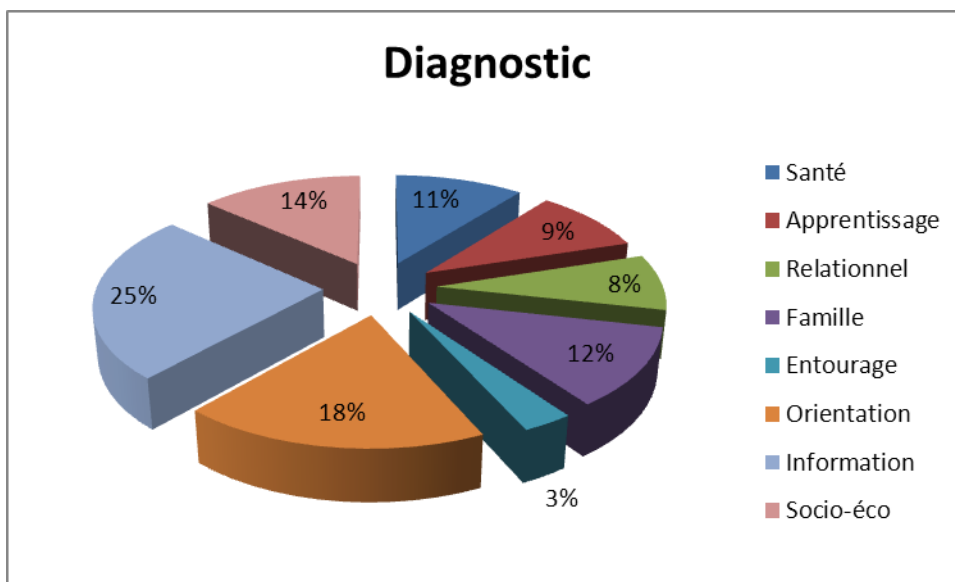


**Graphique 5** : La majorité des demandes viennent des élèves (61%), suivi des enseignants (17%) et puis « autre » qui correspond surtout à la direction du LTPS (17%).

## Le type d'aide apportée aux personnes :



**Graphique 6** : Le motif de consultation dont il est le plus souvent question c'est les demandes d'information (22%), suivi des questions d'orientation (19%) et des questions socio-économiques (19%), santé (12%), difficultés d'apprentissage (11%), relationnelles (8%), famille (6%), et finalement entourage (3%).



**Graphique 7** : Le problème traité dont il est le plus souvent question c'est les demandes d'information (25%), suivi des questions d'orientation (18%), socio-économiques (14%), famille (12%), santé (11%), difficultés d'apprentissage (9%), relationnelles (8%) et finalement entourage (3%).

### Nombre de RDV par élève

| Type de consultation   | Nombre moyen de RDV par élève |
|--|-------------------------------|
| Consultations scolaires  | 1.58 ≈ 2                      |
| Consultations psychologiques   | 2.21 ≈ 3                      |
| Consultations sociales   | 2.42 ≈ 3                      |
| Toutes consultations confondues<br>« scolaires/psychologiques/sociales »<br>(info et orientation non-inclus) | 2.21 ≈ 3                      |

**Tableau 2** : En fonction du type de consultation il est rapporté le nombre moyen de rendez-vous par élève.

Pour résumer le travail de consultation de l'équipe SPOS, on peut dire que :

- **Les classes cibles** : la majorité des demandes viennent des classes 12SI (21%), 13SI (19%). Le taux des demandes est élevé tant chez les élèves de première année que chez ceux de deuxième année (21% & 19%). Par contre, en dernière année la demande est bien inférieure (6%). Les hypothèses relevées l'année passée qui expliqueraient ces résultats (adaptation des nouveaux élèves à un nouvel environnement et confrontation de ceux de deuxième année avec la réalité du métier à ce stade de la formation & élèves de dernière année ont trouvé leur stabilité après avoir réussi leurs deux premières années), peuvent certainement être reprises pour cette année scolaire.

En ce qui concerne la formation des aides-soignants, le taux de demandes est légèrement supérieur en première année de formation (12%) par rapport à la deuxième et dernière année de formation, qui ont le même taux (9%). Les hypothèses reprises pour la formation de l'infirmier/infirmière ne correspondent pas à la formation des aides-soignants, si ce n'est peut-être de manière minimale : l'adaptation à un nouvel environnement pour ceux de première année de formation où le taux de demandes est un peu plus élevé que dans les deux années qui suivent.

Il est important de souligner qu'il est évident que le pourcentage des classes desquelles sont issus les demandeurs soit supérieur dans les formations des aides-soignants et des infirmiers/infirmières que dans les formations des assistant(e)s en pharmacie, des ATM en radiologie ou des ATM en laboratoire puisque le nombre d'élèves des deux premières formations est également supérieur aux trois autres.

Par rapport au nombre de demandes venant de l'extérieur, nous constatons un taux assez élevé (13%), surtout si on le compare avec le taux de l'année passée (5%), ainsi qu'avec le taux de demandes des élèves de la formation des aides-soignants. Cette augmentation de demandes venant de personnes externes peut probablement être expliquée par les nouvelles réformes que les différentes formations proposées au LTPS ont subies et qui ont évidemment entraîné beaucoup de questions.

- **Origine de la demande de consultation** : la grande majorité de l'origine des demandes de consultations provient de l'élève lui-même (61%). La catégorie « enseignants » ainsi que la catégorie « autres » correspondent à 17% chacune de l'origine de la demande.  
Finalement, 5% de l'origine de la demande vient des parents d'élèves.
- **Motif de consultation & problème traité (diagnostic)** : Le motif de consultation dont il est le plus souvent question c'est les demandes d'information (22%). La

demande d'informations reste également après analyse de la demande la raison réelle de consultation (25%). Lorsqu'on compare les statistiques du motif de consultation avec celles des problèmes réellement traités, on n'observe pas de différence trop significative, si ce n'est pour les difficultés familiales où on observe une augmentation de 50% entre le motif et le problème réellement traité. En effet, on passe de 6% à 12%. Ceci, peut être éventuellement expliqué par le fait que l'équipe SPOS privilégie davantage le rôle de la famille dans les difficultés de l'élève après une analyse approfondie de la demande.

- **Nombre de rendez-vous par élève** : le nombre moyen de rendez-vous par élève tout type de consultation confondu (info et orientation non-*inclus*) est entre 2 et 3.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Assurer les ressources de la communauté scolaire par la collaboration étroite avec tous les membres de celle-ci.
- Prévenir les échecs scolaires, par une attention privilégiée pour la population à risque.
- Anticiper les abandons.

### **1.2.) Prévention**

#### **a) Objectifs**

Le SPOS a pour objectif de soutenir les enseignants dans les moments de perturbation extrême en classe.

#### **b) Mesures**

Consignes à suivre par les élèves et par les enseignants en cas de détresse aiguë et crise de nerfs d'un élève en classe, proposées, rédigées et remis à la direction par le SPOS.

#### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

Dans une entrevue avec la direction du LTPS, ces consignes ont été présentées et adaptées par la suite. Pour aboutir à une version définitive, les consignes retenues doivent encore être présentées au comité des professeurs et au comité des élèves.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Aboutir à une version finale des consignes retenues et utilisées par la communauté scolaire.
- Sensibilisation sur les thèmes de l'obésité et du « mobbing » en collaboration avec la communauté scolaire.

### **1.3) l'Orientation**

#### **a) Objectifs**

1. Offrir un encadrement en connaissance de cause aux élèves désireux de passer en formation de l'auxiliaire de vie (AV), en intensifiant et en concrétisant la collaboration avec les lycées offrant la formation AV.
2. Détection précoce d'élèves risquant d'être écartés de leur formation et nécessitant une réorientation.
3. Assurer une orientation efficace aux élèves « post-bac » et assurer un encadrement particulier aux élèves de la section Sciences de la santé (SH).
4. Veiller à la validité des informations disponibles sur les offres scolaires du LTPS.

#### **b) Mesures**

1. Accords élaborés et trouvés par une collaboration étroite entre le LTPS et deux des lycées offrant la formation de l'auxiliaire de vie par voie téléphonique, sur les possibilités de changement de formation et les démarches à suivre.
2.
  - Utilisation systématique des données reprises dans les fiches d'évaluation (portfolio) en pratique « ENSCL » lors des entretiens sur les difficultés en ENSCL des élèves avec les enseignants et les élèves.
  - Participation aux réunions préalables au CDC. Entretiens réguliers avec les régents sur l'évolution scolaire des élèves redoublants. Intensifier les contacts actifs entre les enseignants et le SPOS, assurer la confiance réciproque
  - Listes des élèves à surveiller.
3.
  - a) Encadrement de ces élèves (SH) dans leurs projets post-bac :
    - Perfectionner nos connaissances sur les possibilités d'études supérieures avec le nouveau bac technique section « sciences de la santé » (SH) et les démarches à suivre par nos élèves.
  - b) Encadrement des élèves en général dans leurs projets post-bac :
    - Inscription en France : En obtenant leur bac ils ont la possibilité d'accéder aux études supérieures. L'admission aux études en France a présenté une mission spéciale. Un membre du SPOS a dû suivre une formation d'une journée au

sujet de la pré-inscription en ligne au portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur (voir <http://www.admission-postbac.fr/>) organisée par le CEDIES. Ces informations requises ont été transmises aux élèves concernés dans une réunion spéciale SPOS – élèves.

- Aide dans la rédaction de lettres de motivation et de curriculums vitae
  - Développement d'une procédure d'organisation et de transmission d'informations standardisée concernant la « Foire des étudiants ».
4. Révision et transmission des corrections aux personnes indiquées pour la gestion du Manuel de l'Orienteur établi par le CPOS ainsi que le site <http://beruffer.anelo.lu>, concernant les informations sur les différentes formations offertes au LTPS.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Suite à la demande provenant des élèves, le contact a été établi avec deux SPOS respectifs.
  - À cause de la réforme scolaire cet objectif doit néanmoins être poursuivi l'année prochaine. Il faudra clarifier les passerelles : formation des aides-soignants (AS) – formation des auxiliaires de vie (AV). Les informations à éclaircir sont p.ex. les modules de la formation AS qui font objet d'équivalence pour la formation AV.
  - Les contacts doivent se créer avec tous les lycées offrant la formation AV.
2.
  - Cet objectif n'a été atteint qu'en partie. L'équipe du SPOS n'a pas suffisamment utilisé le portfolio comme outils de travail en orientation/réorientation.
  - Le nouveau système modulaire dans les formations AS et AP ne permet plus le redoublement. Il faudra donc, porter une attention particulière aux élèves qui accumulent les modules non-acquis au cours de leur formation.
  - Les listes établis des élèves à observer se sont révélées absolument nécessaires à un encadrement efficace, néanmoins, la gestion de ces listes s'est révélée trop complexe.
3. L'objectif a été atteint pour les demandeurs. Néanmoins, cet objectif doit être maintenu pour l'année prochaine.
  - a) Le travail de l'encadrement des SH est à ses débuts, l'expérience doit encore s'établir.

L'échange doit encore s'intensifier avec le CEDIES.

b)

➤ **Inscription en France :**

Les élèves demandeurs ont eu les renseignements nécessaires. Afin de détecter les élèves intéressés à poursuivre les études en France, les membres du SPOS sont passés dans les classes terminales SI et SH dans tous les centres de formation. Les élèves respectifs ont dû s'inscrire sur une liste pour que le SPOS puisse les contacter dans le but de fixer un rendez-vous pour procéder à l'inscription. Le SPOS a organisé la salle informatique pour que chaque élève puisse suivre les différentes étapes de l'inscription. Le nombre d'élèves ayant bénéficié de cette aide s'élève à 14.

➤ **Aide dans la rédaction de lettres de motivation et de curriculums vitae :**

Dans tous les centres de formations les élèves ont consulté le SPOS afin d'obtenir de l'aide. Ce suivi a englobé différentes étapes et un suivi continu : une première entrevue avec des exemplaires rédigés par l'élève, des entrevues pour voir comment l'élève a réalisé les propositions d'amélioration et la révision de la version définitive.

➤ **Développement d'une procédure d'organisation et de transmission d'informations concernant la « Foire des étudiants » :**

Une procédure d'organisation pour la participation des élèves du LTPS à la « Foire des étudiants » et pour la transmission d'informations aux élèves ainsi qu'aux régents a été développée et mise en pratique. De plus, 3 membres du SPOS en collaboration avec le Service d'accompagnement (SACCO) du LTPS ont été présents à la foire le jour même pour aider les élèves dans d'éventuelles questions.

Pour l'année prochaine il est tout de même important de revoir cette procédure d'organisation puisque cela a demandé beaucoup de temps et d'énergie à l'équipe. De plus, une meilleure collaboration anticipée avec les enseignants est recommandée pour éviter tout malentendu.

4. Le site <http://beruffer.anelo.lu> ainsi que le Manuel de l'Orientation ont été corrigés.

**STATISTIQUES Consultations information & orientation  
(Septembre 2011 - Juillet 2011)**

| <b>Menées par</b>                              | <b>Assistante sociale</b> | <b>Professeurs orienteurs</b> | <b>Psychologues</b> | <b>Nombre total</b> |
|--|---------------------------|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Type de consultation</b>                    |                           |                               |                     |                     |
| <b>Orientation scolaire et professionnelle</b> |                           |                               |                     |                     |
| Nombre de cas d'élèves vus                     | 22                        | *                             | 78                  | <b>100</b>          |
| Nombre de RDV                                  | 31                        | *                             | 120                 | <b>151</b>          |

\* cf. Annexe page 30

**Nombre de RDV par élève (information et orientation)**

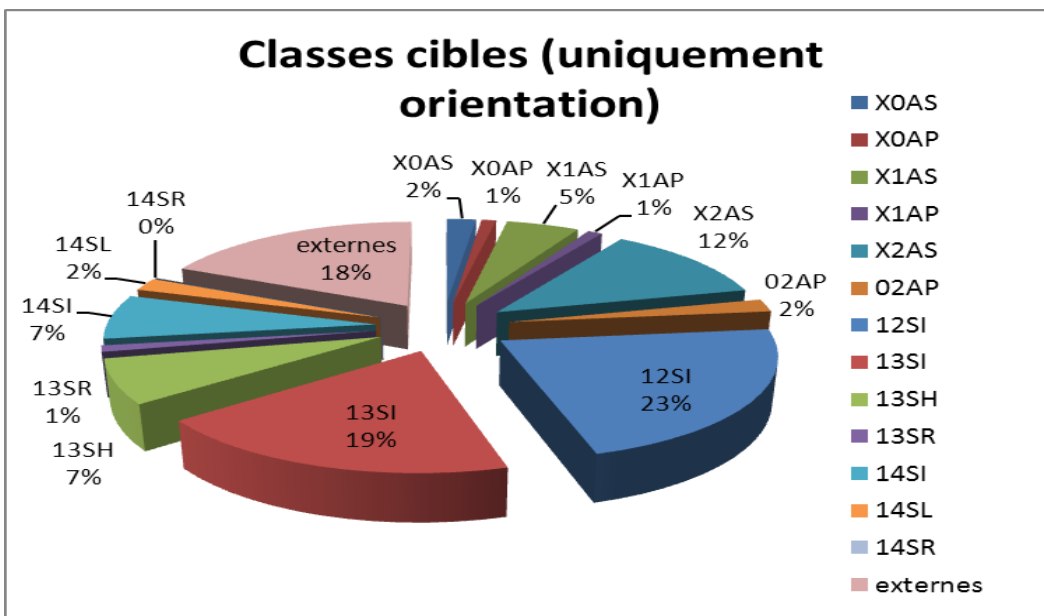
| <b>Type de consultation</b>                      | <b>Nombre moyen de RDV par élève</b> |
|--|--------------------------------------|
| Consultation orientation scolaire et information | 1.51 ≈ 2                             |



Analyse détaillée des consultations réalisées par l'équipe du SPOS (psychologues, assistante sociale) :

L'échantillon sur lequel porte l'analyse qui suit est de N=100 élèves vus par l'équipe du SPOS

**Les classes cibles :**



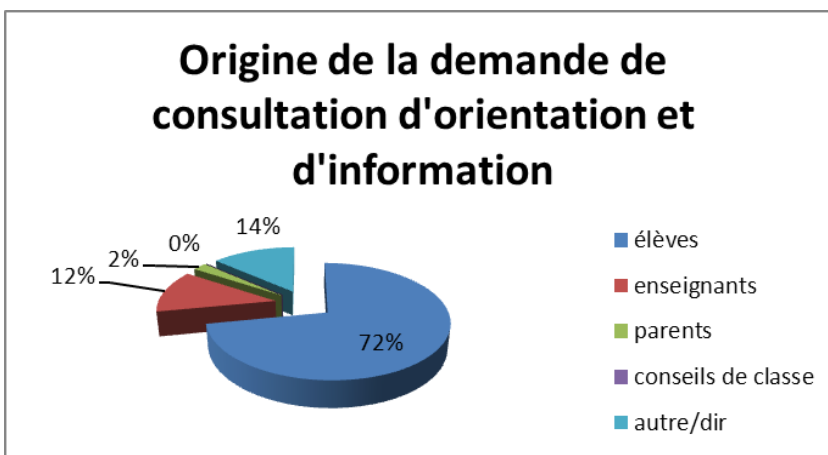
**Graphique 8 :** Les chiffres correspondent au pourcentage d'élèves vus en fonction du type et de l'année de formation. Par exemple : 23% de la totalité des élèves vus au SPOS entre septembre 2011 et juillet 2012 sont issus de la première année de formation des infirmiers.

Ceci signifie que sur 99 élèves vus, 23 d'entre eux sont issus des classes de 12SI.

N.B. : (AS = Aides-Soignants ; AP = Assistant(e)s en Pharmacie ; SI = Infirmier/infirmière ;

SH = Sciences de la santé ; SR = ATM de Radiologie ; SL = ATM de Laboratoire)

**Les demandeurs :**



**Graphique 9 :** La majorité des demandes viennent des élèves (72%), suivi des « autre/dir » (14%) et puis des enseignants (12%).

Pour résumer le travail de consultation de l'équipe SPOS, on peut dire que :

- **Les classes cibles** : la majorité des demandes viennent des classes 12SI (23%), 13SI (19%) et des élèves externes (18%). En ce qui concerne la formation des infirmiers/infirmières, on constate que la différence entre le taux d'élèves de première année et ceux de deuxième année de formation qui consultent le SPOS n'est pas très grande.  
Par rapport à la formation des aides-soignants, c'est en dernière année que le taux des demandes est le plus élevé (12%). En première et deuxième année de formation la demande diminue (X0AS = 2% et X1AS = 5%).  
On constate également qu'un grand pourcentage des demandes concernant l'orientation et information vient de l'extérieur (18%) (Spécificité du lycée).
- **Origine de la demande de consultation** : la grande majorité de l'origine des demandes de consultations provient de l'élève lui-même (72%). Les enseignants sont avec 12% la troisième population à l'origine de la demande pour l'élève. Entre les élèves et les enseignants vient encore la catégorie « autre/dir » avec 14% qui correspond essentiellement à de demandes venant de la direction du LTPS.
- **Nombre de rendez-vous par élève** : le nombre moyen de rendez-vous par élève est de  $\pm 2$ .

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Optimiser l'orientation de l'Aide-soignant vers l'Auxiliaire de vie
- Développement d'un système de détection précoce d'élèves en risque d'être écartés pour les formations des aides-soignants et des assistants en pharmacie.
- Actualisation de la procédure d'organisation et de transmission d'informations concernant la « Foire de l'étudiant ».
- Approfondissement des compétences d'orientation.
- Mise en place d'une collaboration avec le SPOS de l'École de la 2ième Chance.

## **1.4.) Information**

### **a) Objectifs**

1. Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS.
2. Soutien des élèves dans leur travail d'envergure (Bac 13<sup>ième</sup> Sciences de la santé)

### **b) Mesures**

1. Faire le tri du courrier/courriel avant de l'émettre à tous les centres de formation (« trop d'infos tue l'info ») en définissant les informations à transmettre par le SPOS ou bien par le secrétariat.  
Utilisation du portail intranet « mySchool ! » pour la diffusion des informations. Le courrier électronique via « Smart-Mailer » est utilisé comme moyen de communication pour informer tous les élèves, les enseignants concernés, voir même toute la communauté scolaire.
2. Aide dans la recherche d'une documentation spécifique.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. L'utilisation systématique du « Smart-Mailer » a facilité la transmission des informations au sein du Lycée. Néanmoins, l'impact et/ou l'utilité de cette méthode de communication n'a pas encore été vérifié.
2. Les élèves demandeurs d'un soutien dans leur travail d'envergure (Bac 13<sup>ième</sup> Sciences de la santé) ont obtenu satisfaction.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS.

## **1.5.) Coopération externe**

### **a) Objectifs**

1. Offrir un service social et un service psychologique en phase avec les offres extérieurs.
2. Soutenir la médecine scolaire dans son effort de contrôle et de surveillance de la santé des élèves et de motiver les élèves à prendre leur santé en charge.

### **b) Mesures**

1. Pour chaque domaine de coopération externe une liste a été établie indiquant les personnes de référence et les informations utiles.
2. Réactiver et intensifier le contact avec la médecine scolaire pour le centre de formation respectif.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

Le SPOS a des liens professionnels fructueux avec tous les services compétents respectifs. De nouveaux liens se sont créés entre autres avec le Fonds de Logement et l'Office National de l'Enfance (ONE).

Les données concernant les coopérations externes peuvent être notées de manière encore plus systématique, et encore plus standardisées.

Le contenu du travail de coopération avec notamment la médecine scolaire doit se concrétiser.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Détecter les personnes vulnérables à des problèmes de santé et proposer un encadrement adéquat au maintien de leur santé.
- Assurer l'encadrement des élèves par les services et les institutions externes.

## **1.6.) Participation au développement de l'école**

### **a) Objectifs**

1. Clarifier le travail par rapport au service d'accompagnement et établir une collaboration efficace.
2. Offrir un cadre perfectionné aux élèves bénéficiaires du service du tiers payant régis par le MENPF. (service nommé au LTPS « Schüler hellëfe Schüler »)
3. Offrir un cadre aux élèves en difficulté d'apprentissage en raison de leur situation familiale et sociale.
4. Collaboration avec le comité d'élèves dans le sens de son intégration.

### **b) Mesures**

1. Durant l'année scolaire se sont présentées plusieurs occasions favorisant la collaboration entre l'équipe du SPOS et celle du SACCO. Dans le but de clarifier et d'établir la collaboration, des réunions régulières ont été organisées entre les 2 services.
2. Communiquer une information précise à tous les concernés de la communauté scolaire par tous les moyens de communication disponibles (les élèves donnant cours et ceux recevant des cours, les régents, les enseignants des cours donnés, la direction, le SACCO), sur les démarches à suivre.

Standardiser les suivis de tous les bénéficiaires.

Standardiser la documentation détaillée et systématique.

3. Etablir un suivi social lié à une mise à disposition d'un lieu adapté permettant aux élèves de faire leurs travaux scolaires et d'étudier leur matière tranquillement (« Projekt Optimierung der Lernmöglichkeit »).
4. Dans le cadre de l'organisation de la fin d'année scolaire une collaboration avec le comité d'élèves est établie. Des réunions et des activités communes ont eu lieu.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

- ❖ Pour une première année de collaboration l'objectif a été atteint. Les événements tels que le « Health Virus Day » (atelier en commun offert aux élèves), la demi-journée d'accueil et la fête de fin d'année scolaire (PROET) ont été des opportunités démontrant une collaboration nécessaire et efficace des deux services. En ce qui concerne l'encadrement d'élèves, mais aussi d'équipes pédagogiques, la coopération a également existé.
- ❖ Le plus grand bénéfice a été tiré par les élèves de la classe X2AS1. Le service reste à répandre à la communauté scolaire du LTPS.

- ❖ Le SPOS est régulièrement confronté à la demande d'élèves en difficulté familiale n'ayant pas un lieu approprié pour étudier. En effet, les difficultés de ces élèves à se concentrer chez eux sur leurs études s'accroissent dans la période des examens.

Pour une première mise en œuvre, ce projet a été un succès. Sur demande express, 7 sur 9 élèves inscrits ont profité de la possibilité d'utiliser une salle de classe pour se préparer à leurs examens de fin d'année. Cinq de ces élèves ont réussi la partie théorique.

L'offre du SPOS doit se limiter aux élèves en difficulté familiale mais autonomes dans leur travail scolaire (éviter le double emploi avec l'offre pédagogique du SACCO).

- ❖ L'organisation de la fête de fin d'année scolaire a été une opportunité de collaboration en faveur d'une intégration du comité des élèves et en faveur des liens professionnels entre ce comité et les services SPOS/SACCO.

L'intégration du comité des élèves à la communauté scolaire du Centre de formation respectif et au LTPS, l'attachement de ses membres à leur fonction respective et les liens avec le service SPOS restent un défi.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Complémentarité des services d'encadrement des élèves.
- Offrir un cadre aux élèves en difficulté d'apprentissage en raison de leur situation familiale et sociale.
- Offrir un cadre perfectionné aux élèves bénéficiaires du service du tiers payant régis par le MENPF (service nommé au LTPS « Schüler hellëfe Schüler »).
- Intégration du SPOS à la Cellule de Développement Scolaire (CDS)

### **1.7.) Développement qualité SPOS**

#### **a) Objectifs**

1. Demande et obtention d'un nouveau poste fixe pour un psychologue.
2. Encadrement du stagiaire assistant social et nouvelle demande de recrutement d'un stagiaire assistant social pour l'année suivante.

#### **b) Mesures**

1. Elaboration d'un document comprenant des chiffres à l'appui, justifiant les nouveaux postes, à joindre à la demande
2. Apprentissage du métier de l'assistant social, accompagnement de l'assistant social en service, guidance de l'assistante sociale en herbe dans ses premières démarches professionnelles, soutien dans l'étude de la législation en rigueur, aide administrative dans la rédaction de documents.

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Le document a été élaboré et joint à la demande formulée et adressée par la direction du LTPS à la Ministre du MENPF. Monsieur Claude Kuffer s'est proposé à appuyer la demande d'un nouveau poste de psychologue en faveur du SPOS du LTPS auprès de la Ministre. En attendant la réponse de la Ministre, le statut de psychologue à plein temps est proposé au psychologue en service.
2. La stagiaire assistante sociale a fait un travail social dynamique, visible et autonome dès janvier 2012 au profit des élèves en suivi social. Elle a présentée avec succès, à ses examens, une enquête sociale type, l'aide sociale accordée et l'influence de cette aide dans l'évolution de la situation sociale donnée. Elle a également rédigé un travail personnel décrivant le cadre du stage ainsi que le travail de l'assistant social au SPOS. (Elle a réussi ses examens et elle a obtenu le titre de l'assistant social en juillet 2012.)

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Intégration de nouveaux collaborateurs, Psychologues et assistants sociaux, avec un CDI à temps plein.

## **1.8.) Relations publiques**

### **a) Objectifs**

1. Familiariser et sensibiliser les nouveaux élèves à l'offre du service SPOS.
2. Transmettre les informations utiles de façon claire et précise par tous les moyens de transmission d'information disponibles.

### **b) Mesures**

1. Présentation du SPOS dans les classes débutantes en fonction de la présence du personnel dans les différents centres de formation.
2. **Guide pratique** : compléter les informations par des détails importants  
**Carnet d'accueil** : réaménagement de la page d'accueil réservée au SPOS

### **c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions**

1. Sensibiliser les élèves à l'offre du service SPOS reste un défi. De plus, des efforts sont nécessaires en ce qui concerne la sensibilisation de toute la communauté scolaire à l'offre du service SPOS.
2. Les modifications exigées ont été reprises dans le guide pratique et dans le carnet d'accueil.

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Visibilité du service SPOS.



## 1.9.) Administration

### a) Objectifs

1. Accomplir le travail administratif dans les délais exigés et dans l'intérêt des élèves.

### b) Mesures

1. Documentation standard des informations :
  - ❖ Création de fiches téléphoniques contenant les informations importantes aux suivis.
  - ❖ Standardisation du courrier social (fiches-tableaux) adressé au CPOS.

### c) Degré d'atteinte de l'objectif et conclusions

1.
  - ❖ Cet objectif n'a pu être réalisé que partiellement. Les fiches utilisées pour les entretiens téléphoniques et autres, ainsi que la documentation systématique garantissent la collecte de toutes les informations importantes et constituent un aide-mémoire pour les membres du SPOS. Néanmoins, l'alimentation et l'utilisation systématique de ces outils de travail requièrent une discipline rigoureuse et demandent à l'équipe une réflexion approfondie sur les données pertinentes.
  - ❖ 85 subsides en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'enseignement secondaire ont été accordés. Par contre, 24 demandes de subsides en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'enseignement secondaire ont été refusées.
  - ❖ 14 demandes de subsides trimestriels, subsides accordés aux élèves les plus démunis, ont été accordées et une demande de subsides trimestriels a été refusée.
  - ❖ En janvier, 9 nouveaux élèves ont pu être signalés au MENPF et bénéficier du prix réduits des repas à la cantine, en mars 12 élèves ont profité et en fin d'année 6 élèves ont pu rester sur la liste des bénéficiaires pour l'année 2012-2013.
  - ❖ Des 28 élèves à **besoin en structures de logement** suivis par le service social, 10 personnes n'ont pas eu satisfaction à leur demande dont 2 personnes ont abandonnés l'école, faute de stabilité, 11 personnes ont trouvé une solution satisfaisante à leur besoin, et 5 personnes ont eu un logement adéquat à leur besoins. (voir tableau en-dessous.)

Ces informations ont été transférées, sur demande, au Ministère de la Famille.

### Elèves en structures de logement

| Structures          | Usagers | Total d'usagers |
|---------------------|---------|-----------------|
| Wunnéngshelléf asbl | 2       | 16              |
| Foyer pour jeunes   | 2       |                 |
| Fonds de logement   | 1       |                 |
| En couple           | 5       |                 |
| Marché privé        | 3       |                 |
| Famille d'accueil   | 3       |                 |

### **OBJECTIFS 2012-2013**

- Faciliter l'accès, l'utilisation et la transmission d'informations au sein de l'équipe SPOS.

## **2.) Conclusions générales**

### **2.1. Résumé et pistes de travail pour 2012-2013**

#### **2.1.1.) Conseil et accompagnement**

##### **2.1.1.a) Consultations**

En se référant aux trois objectifs promulgués au début de l'année scolaire 2011-2012 on peut dire que les deux suivants ont été atteints de manière satisfaisante:

- collaboration étroite avec les membres de la communauté scolaire à savoir les régents, les enseignants, la direction.
- attention privilégiée pour les redoublants qui constituent une population à risque.

En ce qui concerne l'objectif de l'anticipation des abandons (mesure p.ex. stage de réorientation), cet objectif n'a été atteint que partiellement. Afin de mieux détecter d'avance les potentiels abandons la collaboration avec les enseignants doit être systématisée.

##### **2.1.1.b) Interventions de groupes et conseils de classe**

Au niveau des interventions de groupes et des conseils de classes les objectifs ont pu être réalisés. Grâce à la documentation rassemblée et le développement de celle-ci, les membres du SPOS ont suivi une ligne directrice dans les interventions en classe. Ceci est un garant pour le déroulement standardisé des interventions. La démarche qui consiste à organiser des entretiens avec les groupes pédagogiques, permet de favoriser un bon climat de classe.

Les objectifs à poursuivre pour l'année scolaire 2012-2013 dans ce domaine sont :

- Assurer les ressources de la communauté scolaire par la collaboration étroite avec tous les membres de celle-ci.
- Prévenir les échecs scolaires, par une attention privilégiée pour la population à risque.
- Anticiper les abandons.

### **2.1.2) Prévention**

Dans un souci de soutenir les enseignants dans un moment de perturbation extrême en classe, le SPOS a élaboré des consignes à suivre par les élèves et les enseignants. Dans le but d'obtenir une version finale, les consignes doivent être validées par le comité des professeurs et le comité des élèves.

L'objectif à retenir pour l'année prochaine est :

- Aboutir à une version finale des consignes retenues et utilisées par la communauté scolaire.
- Sensibilisation sur les thèmes de l'obésité et du « mobbing » en collaboration avec la communauté scolaire.

### **2.1.3) Orientation**

En se basant sur les cinq objectifs fixés dans le domaine de l'orientation, les objectifs suivants ont pu être réalisés :

- la détection précoce d'élèves en risque d'écartement et nécessitant une réorientation (en collaboration avec les enseignants).
- Réflexion et développement de démarches d'orientation portant sur les possibilités d'études supérieures avec le nouveau bac technique section « sciences de la santé » (SH).
- Révision des informations sur les différentes formations offertes au LTPS et transmission des corrections aux personnes indiquées pour la gestion du Manuel de l'Orienteur établi par le CPOS ainsi que le site <http://beruffer.anelo.lu>

A cause de la réforme scolaire cet objectif n'a été réalisé que partiellement :

- Intensifier et concrétiser la collaboration avec les autres lycées offrant la formation de l'auxiliaire de vie.

La collaboration a été mise en œuvre, mais les conditions pour les passerelles AS - AV changeantes à cause du système modulaire doivent être clarifiées.

Des objectifs à poursuivre dans l'année scolaire 2012-2013 sont:

- Optimiser l'orientation de l'Aide-soignant vers l'Auxiliaire de vie
- Développement d'un système de détection précoce d'élèves en risque d'être écartés pour les formations des aides-soignants et des assistants en pharmacie.
- Actualisation de la procédure d'organisation et de transmission d'informations concernant la « Foire de l'étudiant ».
- Approfondissement des compétences d'orientation.
- Mise en place d'une collaboration avec le SPOS de l'École de la 2ième Chance.

#### **2.1.4) Information**

1. La transmission des informations pertinentes s'est déroulée de manière structurée et ciblée. Néanmoins, l'impact et/ou l'utilité de certaines méthodes de communication reste/restent à vérifier.
2. Les élèves demandeurs d'un soutien dans leur travail d'envergure (Bac 13ième Sciences de la santé) ont obtenu satisfaction.

Les objectifs à sauvegarder pour l'année prochaine :

- Transmission efficace des informations pertinentes à toute la communauté scolaire du LTPS.

#### **2.1.5) Coopération externe**

Le SPOS a des liens professionnels fructueux avec tous les services compétents respectifs.

Les données concernant les coopérations externes sont à noter de manière encore plus systématique et encore plus standardisée.

Le contenu du travail de coopération avec notamment la médecine scolaire doit se concrétiser.

De ce fait, les objectifs pour l'année scolaire 2012-2013 sont :

- Détecter les personnes vulnérables à des problèmes de santé et proposer un encadrement adéquat au maintien de leur santé.
- Assurer l'encadrement des élèves par les services et les institutions externes.

#### **2.1.6) Participation au développement de l'école**

Au niveau de la participation au développement de l'école, les résultats obtenus sont satisfaisants :

- ❖ Pour une première année, la coopération entre les deux services a existé, notamment dans l'encadrement des élèves, mais aussi des équipes pédagogique.
- ❖ Le service nommé au LTPS « Schüler hellëfe Schüler » reste à répandre à la communauté scolaire du LTPS.

- ❖ Le SPOS est régulièrement confronté à la demande d'élèves en difficulté familiale n'ayant pas un lieu approprié pour étudier. En effet, les difficultés de ces élèves à se concentrer chez eux sur leurs études s'accroissent dans la période des examens.

Pour une première mise en œuvre, le projet nommé au LTPS «Optimierung der Lernmöglichkeit » a été apprécié par la communauté scolaire. Néanmoins, l'offre du SPOS doit se limiter aux élèves en difficulté familiale mais autonomes dans leur travail scolaire (éviter le double emploi avec l'offre pédagogique du SACCO).

- ❖ L'organisation de la fête de fin d'année scolaire a été une opportunité de collaboration en faveur d'une intégration du comité des élèves et en faveur des liens professionnels entre ce comité et les services SPOS/SACCO.

L'intégration du comité des élèves à la communauté scolaire du Centre de formation respectif et au LTPS, l'attachement de ses membres à leur fonction respective et les liens avec le service SPOS restent un défi.

#### OBJECTIFS 2012-2013

- Complémentarité des services d'encadrement des élèves.
- Offrir un cadre aux élèves en difficulté d'apprentissage en raison de leur situation familiale et sociale.
- Offrir un cadre perfectionné aux élèves bénéficiaires du service du tiers payant régis par le MENPF (service nommé au LTPS « Schüler helfe Schüler »).
- Intégration du SPOS à la Cellule de Développement Scolaire (CDS)

#### **2.1.7) Développement qualité SPOS**

Afin de garantir la qualité des services offerts, l'objectif pour l'année scolaire 2012-2013 reste l'intégration de nouveaux collaborateurs, psychologues et assistants sociaux, avec un CDI à temps plein.

#### **2.1.8) Relations publiques**

Sensibiliser les élèves à l'offre du service SPOS reste un défi. De plus, des efforts sont nécessaires en ce qui concerne la sensibilisation de toute la communauté scolaire à l'offre du service SPOS. Il est important de rendre le service SPOS d'avantage visible.

### **2.1.9) Administration**

Le SPOS a réussi à répondre aux exigences administratives des institutions et aux demandes administratives des élèves.

Afin de garantir un bon fonctionnement dans toutes démarches administratives, il est nécessaire de faciliter l'accès, l'utilisation et la transmission d'informations au sein de l'équipe SPOS.

### **2.2. Conclusions**

En se référant aux 9 axes définis par le « rapport global de qualité SPOS », il est possible de conclure, que les objectifs principaux visés en début d'année 2011-2012 ont été atteints de manière satisfaisante.

Néanmoins, il est essentiel de dire que :

- En ce qui concerne l'objectif de l'anticipation des abandons (mesure p.ex. stage de réorientation), cet objectif n'a été atteint que partiellement. Afin de mieux détecter d'avance les potentiels abandons la collaboration avec les enseignants doit être systématisée.
- Afin d'obtenir une version finale des consignes pour gérer un moment de crise en classe, celles-ci doivent être validées par le comité des professeurs et le comité des élèves.
- En ce qui concerne le domaine de l'orientation, il reste indispensable d'intensifier et de concrétiser la collaboration avec les lycées offrant la formation de l'auxiliaire de vie pour clarifier les passerelles entre la formation DAP de l'aide-soignant et la formation DAP de l'auxiliaire de vie suite à la réforme du système modulaire.
- La transmission des informations pertinentes s'est déroulée de manière structurée et ciblée. Néanmoins, l'impact et/ou l'utilité de certaines méthodes de communication reste/restent à vérifier.
- Les données concernant les coopérations externes sont à noter de manière encore plus systématique et encore plus standardisée.
- Le contenu du travail de coopération avec notamment la médecine scolaire doit se concrétiser.
- Le service nommé au LTPS « Schüler hellëfe Schüler » reste à répandre à la communauté scolaire du LTPS.
- La qualité et la stabilité du SPOS ne peuvent être garanties qu'en poursuivant l'objectif d'intégrer de nouveaux collaborateurs, psychologues et assistants sociaux, avec un CDI à temps plein.
- Des efforts sont nécessaires en ce qui concerne la sensibilisation de toute la communauté scolaire à l'offre du service SPOS.

### 3.) Annexe